



Direction générale

Caen, le 7 octobre 2020

Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'obligation de port du masque sur une partie de la commune de Bernay

Le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, permet aux préfets de rendre obligatoire le port du masque dans les cas où il n'est pas prescrit par le décret, sauf dans les locaux d'habitation.

Le département de l'Eure est inscrit en zone de circulation active du virus par le décret n° 2020-1153 du 19 septembre 2020.

L'évolution des indicateurs épidémiologiques confirme que le virus circule activement dans ce département.

Du 1 au 6 octobre, le taux d'incidence sur 7 jours glissants du département de l'Eure est de 64.8 cas pour 100 000 habitants. Il est supérieur au seuil d'alerte de 50 cas pour 100 000 habitants.

Le taux de positivité est supérieur au seuil d'attention (5%) avec 8.95% pour le département.

Le nombre de personnes hospitalisées poursuit l'augmentation observée depuis deux semaines, au 6 octobre, 261 personnes étaient hospitalisées, dont 51 personnes en réanimation.

Les services de réanimation du département sont saturés avec un taux d'occupation de 112%.

À ce jour, 5 clusters sont toujours en cours d'investigation dans le département de l'Eure.

Le renforcement de l'ensemble des gestes barrières est indispensable pour contrôler la circulation du virus et protéger les personnes les plus vulnérables.

Considérant qu'il résulte des avis et recommandations du Haut conseil de la santé publique et du conseil scientifique Covid-19, que le port d'un masque est efficace pour réduire le risque de contamination et éviter la diffusion de l'épidémie dans la population générale;

Considérant que la fréquentation de certaines rues et de certains lieux publics en dehors de tout évènement ou lors d'évènements particuliers est de nature à engendrer une forte densité de population rendant difficile le respect de la distanciation physique;

l'Agence régionale de santé de Normandie donne un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral relatif à l'obligation de port du masque sur une partie de la commune de Bernay.

Le Diregteur général,

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé de Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14050 CAEN Cedex

Tél: 02.31.70.96.96 www.ars.normandie.sante.fr

